



Concours	Le Meilleur Chausson aux pommes de France
Catégories	Professionnels

Règlement du Concours pour le titre du

Meilleur Pâtissier du Limousin : Meilleur Chausson aux pommes de France 2025.

Article 1 : Organisation

- Ce concours est organisé par ; L'association : Limouzi Golden Trophee; domiciliée 15 avenue du Général De Gaulle à Limoges, en Collaboration avec l'association Pâtissiers Dans le Monde
- Cette association est régie et soumise à la loi du 1er juillet 1901 dont les statuts et l'immatriculation sont déposés à la préfecture de la Haute-Vienne.

Article 2 : Inscriptions et Déroulement du Concours

Les candidats devront envoyer leur candidature via le formulaire du site internet ; www.limouzigoldentrophee, rubrique "candidatures". Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1er septembre 2024 et seront clôturées le 31 Janvier 2025.

Pour que la candidature soit valide, le candidat devra dûment compléter le formulaire de candidature sur le site internet www.limouzigoldentrophee, rubrique "candidatures".

Un chèque de caution de 100€ sera à envoyer par courrier au plus tard le 31 Janvier 2025 pour valider la candidature au 15 Avenue du Général de Gaulle, 87000 Limoges. Celui-ci ne sera

encaissé qu'en cas de non présentation le jour de l'épreuve sauf motif impérieux avéré. Il sera restitué le jour de l'épreuve le cas échéant

Les candidats :

-Professionnels incluant les apprentis en BP Boulangerie, Mention Complémentaire Tourier et BTM Pâtissier (de toute la France, et pays frontaliers sur validation express du Conseil d'Administration)

Le défi pour chaque participants sera de créer un Chausson aux pommes (12 Pièces au minimum à présenter au Jury) répondant à des critères précis tels :

- Aspect visuel
- Goût,
- Texture
- Originalité
- Créativité

Chaque candidat sera libre d'utiliser pour confectionner son chausson aux pommes (12 Pièces au minimum à présenter au Jury), tout ingrédients de son choix avec au minimum **70% de Pomme AOP du Limousin dans sa garniture**. Les Pommes ainsi que les ingrédients pourront être fournis contre l'envoi d'un bon d'économat au maximum 15 jours avant la date de l'épreuve. La pâte de base (feuilletée) devra être réalisée à l'avance avant l'épreuve et apportée finie, crue. Des zones de stockages frigorifiques seront prévues à cet effet. Le gros matériel; fours (plaques et grilles incluses), cellule de refroidissement, enceintes frigorifiques, évier, plaques de cuissons, et plans de travail seront mis à disposition des candidats. **Le petits matériel tels que les casseroles, couteaux, fouets etc... sont à la charge des candidats et à prévoir.**

Les candidats devront se présenter le Samedi 12 Avril 2025 à 12h, Place de la République à Limoges. L'épreuve durera 3h00 et commencera à 13h00. Aucun retard ne sera accepté. Le jury procèdera à la dégustation avant de rendre son classement et sa décision après 16h. **La Présence des candidats est obligatoire à la remise des prix.**

Article 3 : Le jury

Le Jury technique sera composé de professionnels des métiers de bouche uniquement.

Le jury dégustation sera composé de professionnels des métiers de bouche en partie originaire du Limousin ainsi que d'élus de la Ville de Limoges et de partenaires de l'association.

Notation sur 40 points utilisée par le jury :

- Technicité et gestes professionnels : de 1 à 20 points
- Présentation: de 1 à 5 points
- Qualité gustative : de 1 à 10 points
- Originalité et créativité: de 1 à 5 points

Le Président de Jury technique pourra disqualifier un candidat (après un vote unanime de l'ensemble du jury technique) en cas de non respect des règles HACCP et d'hygiène.

Pour l'épreuve finale , le podium sera établi par ordre décroissant du cumul des notations. Le vainqueur étant celui ayant obtenu le plus de points. En cas d'égalité, le Président du Jury départagera les candidats après échange avec les autres membres du Jury. A l'issue du calcul des notations et du classement établi, le Président du concours, accompagné des membres du jury annoncera les résultats.

Article 4 : Récompenses

Des certificats de participations seront remis a tous les candidats. Une médailles sera remise a chaque lauréat (podium) ainsi qu'un trophée pour le vainqueur.

Concernant les lots, ils seront communiqués ultérieurement par nos partenaires et seront remis le jour de la finale en présence des candidats sans qu'une liste exhaustive ne puisse être demandée. Aucun candidat n'aura la possibilité de s'opposer aux lots qui leurs seront remis, ni la possibilité d'en faire la demande ultérieurement s'ils n'ont pas été récupérés le Jour de la Finale. Par la même occasion, aucune compensation financière ne pourra être demandée pendant et après le concours. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ne sont pas pris en charge par l'association ni par ses représentants ou membres et partenaires sauf avis contraire du Conseil d'Administration. Les lots et récompenses étant offerts gracieusement par les partenaires ou l'association, aucun candidat ne pourra bénéficier d'une garantie ou d'un remboursement de ceux-ci.

Article 5 : Titre et propriété du Concours

Le titre de « **Meilleur Chausson aux pommes de France** » est la propriété de l'association du l'Association du Limouzi Golden Trophée et par conséquent soumis à une utilisation stricte et

réservée. Le 3ème Lauréat est autorisé à utiliser et mentionner le titre de « troisième Meilleur Chausson aux pommes de France 2025 ». Le 2ème finaliste est autorisé à utiliser et mentionner le titre de « deuxième Meilleur Chausson aux pommes de France 2025 ». Le 1er finaliste (vainqueur) est autorisé à utiliser et mentionner le **titre de “ Meilleur Chausson aux pommes de France 2025”**

Article 6 : Annulation et Modifications

Après conseils et consultation du Conseil d'Administration, Le Président se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent et notamment en cas de force majeure, d'événements météorologique, ou de directives gouvernementales, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. En cas de nécessité, il se réserve également le droit de modifier le présent règlement ou les différentes dates et étapes de l'édition en cours. Le cas échéant, l'association informera les participants via ses réseaux sociaux officiels et par mail.

Article 7 : Droit à l'image et diffusions

En acceptant ce règlement, les candidats ainsi que les représentants légaux acceptent d'être photographiés, filmés ou interviewés pendant toute la durée du concours. Ils acceptent également que leurs images soient publiées sur les réseaux sociaux, le site internet, et tous les supports de communications de l'association du Limouzi golden trophée; ainsi que dans les médias et les journaux locaux, Régionaux et Nationaux et ceux pour une durée indéterminée.

Article 8 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce concours présente l'acceptation du présent règlement ainsi que toutes annexes éventuelles.

Signature du candidat (et de son représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention : « J'atteste ne pas avoir suivis de cursus scolaire ou de formation diplômante en Boulangerie, Pâtisserie ou Cuisine» (pour les candidats amateurs).

« Lu et approuvé »

Association du
Limouzi Golden Trophée
limouzigoldentrophee.fr

0764512186
limouzigoldentrophee@gmail.com

15 Avenue du Général de Gaulle
87000 Limoges